

L'an deux mil vingt et un le dix-huit octobre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GREFFET Christophe, Maire.

PRÉSENTS : M. GREFFET C - Mme QUEFFELEC I - M. BROCHAND M – Mme CAVILLON C – M. VANET F - M. DURANCEAU S - M. DAUJAT J - Mme BESSON V- Mme PRADIGNAC S

ABSENTS : M. RAMEL C - M. BOULANGER P

Secrétaire de séance : M. CAVILLON Christine

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11
 Nombre de membres en exercice : 11
 Nombres de membres présents : 9
 Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 9

Le compte-rendu du 20 septembre est approuvé à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION - CRÉATION D'UNE AIRE DE JEUX POUR ENFANTS – 2021.23

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'une aire de jeux pour les enfants à proximité du city stade. L'objectif de cet espace dédié aux familles serait d'apporter la possibilité aux jeunes enfants de jouer ensemble sur une aire de jeux sécurisés. Ce projet comporterait plusieurs structures en inox.

La Communes pourra faire l'objet de demande de subvention. Le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

	Montant H.T.	%
Coût de l'opération des travaux	10 530.00	
Fonds concours CCV	3 265.00	31.00 %
REGION	4 000.00	38.00 %
Autofinancement	3 265.00	31.00 %
Total	10 530.00	100,00 %

Le conseil municipal après avoir délibéré :

ADOPTE l'opération d'installation d'une aire de jeux

APPROUVE les devis d'un montant total de 10 530.00 € HT ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LA VOIRIE 2021 ET L'ACHAT D'UN RADAR PÉDAGOGIQUE- 2021.24

Monsieur le Maire rappelle le programme de la réfection de la voirie par l'entreprise ROGER MARTIN. La commune sollicite un fonds de concours d'investissement pour le programme de voirie 2021 et l'achat d'un radar pédagogique à hauteur de 7 988,51 €

	Montant H.T.	%
Coût de l'opération des travaux	15 977,02	
Fonds concours CCV	7 988,51	50,00 %
Autofinancement	7 988,51	50,00 %
Total	15 977,02	100,00 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Sollicite auprès de la communauté de communes de la Veyle le versement d'un fonds de concours d'un montant de 7 988,51 €.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2021.12

SUBVENTION ACCORDEE POUR PROJET DE L'ECOLE – 2021.25

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 25 euros par élève domicilié à Saint-Genis-sur-Menthon qui participera au projet d'école 2021/2022.

Cette subvention, d'un montant de 450 € (18 élèves x 25 €), prélevée à l'article 6574 du budget de l'année 2022, sera versée à l'OCCE de l'Ain.

ACQUISITION PAR LA COMMUNE D'UN BATIMENT ET PARCELLES AU CENTRE VILLAGE APPARTENANT A FAMILLE MONIER – 2021-26

Monsieur le maire explique à l'assemblée que dans le cadre de la dynamisation du centre village de Saint Genis sur Menthon, l'acquisition d'un bâtiment ainsi que 2 parcelles de terrain appartenant à la famille Monier permettrait de relancer l'attractivité du cœur du bourg et de créer une nouvelle dynamique.

L'achat du bâtiment avec les tables et chaises de bar ainsi que les parcelles sont proposés pour un montant de 165 000 €,

CONSIDÉRANT que le montant de cette acquisition ne nécessite pas une consultation de France Domaine,

CONSIDÉRANT que ces acquisitions permettront de retraiter un ensemble immobilier vétuste,

CONSIDÉRANT l'intérêt public de ces acquisitions foncières,

Le conseil municipal, ayant délibéré :

DÉCIDE d'acquérir l'immeuble et les parcelles cadastrés section ZD n° 210, n° 130 et n° 132 pour une contenance total de 1 233 m² à Saint Genis sur Menthon (01380), appartenant à la famille Monier, moyennant un montant global de CENT SOIXANTE-CINQ MILLE EUROS (165 000 €), hors frais notarial ou autre taxe.

AUTORISE le maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir, qui sera passé en la forme authentique aux frais de la commune de Saint Genis sur Menthon en l'étude de Maître CORDIER et ODOBERT, notaire à Pont-de-Veyle. L'ensemble des droits, frais et taxes sont à la charge exclusive de la commune de Saint Genis Sur Menthon, qui s'y engage expressément.

Les crédits nécessaires à cette acquisition seront inscrits au budget 2022

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LE PROJET D'ACHAT DU BATIMENT DE LA FAMILLE MONIER – 2021.27

Monsieur le Maire rappelle le projet d'achat du bâtiment situé 34 Place de la Mairie afin de dynamiser le centre du village.

L'acquisition de ce tènement au centre bourg permettrait de relancer l'attractivité du cœur du bourg et de créer une nouvelle dynamique

Conformément à l'article L5214-16 alinéa V du code général des collectivités territoriales, la Communauté de Communes de la Veyle peut octroyer le versement d'un fonds de concours ne pouvant excéder le financement apporté par la commune.

Dans ce cadre, la commune sollicite un fonds de concours d'investissement pour l'achat de ce bâtiment à hauteur de 85 000,00 €

	Montant H.T.	%
Coût de l'opération des travaux	170 000,00	
Fonds concours CCV	85 000,00	50,00 %
Autofinancement	85 000,00	50,00 %
Total	170 000,00	100,00 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Sollicite auprès de la communauté de communes de la Veyle le versement d'un fonds de concours d'un montant de 85 000,00 €.

Isabelle Queffelec fait le point sur la vente de brioches au profit de l'ADAPEI. Moins de brioches vendues, mais le montant récolté est supérieur soit plus de 500€.

Le maire remercie vivement l'ensemble des bénévoles pour leur participation.

Elle a participé à une réunion de rentrée avec la bibliothèque. Ils auraient besoin de nouveaux bacs, de petites hauteurs, afin que les livres soient accessibles facilement par les enfants. Il sera demandé à Pierre-Yves de les confectionner.

Les horaires d'ouvertures de la bibliothèque augmenteront d'1 heure le mercredi.

Monsieur Brochand a participé à l'assemblée générale du Club des anciens. Il y a de moins en moins d'adhérents. Une vente de choucroute à emporter est prévu le Dimanche 14 Novembre.

Michel Brochand a participé à l'assemblée Générale du CAUE à Oyonnax. Il rappelle que le service du CAUE est gratuit pour les particuliers. La collectivité adhère à 0.10 cts par habitants.

Un premier rendez-vous à eu lieu en mairie le 1^{er} Octobre avec Axis-Conseils en charge de la maîtrise d'œuvre du lotissement Abel Cornaton. Le démarrage des travaux est prévu le 31/01/2022.

Commission Tourisme et Culture : Isabelle Queffelec

L'office du Tourisme a connu une forte baisse de fréquentation.

La fréquentation de la base de loisirs fut en forte baisse cet été, sauf concernant les locations. Le nouveau restaurant sera opérationnel en Avril 2022. Des nouvelles activités seront proposés : mini-golf, disc-golf etc...

Une formation des baliseurs des chemins de randonnées à eu lieu au parc du château. Du matériel a été remis à chacun afin de baliser les chemins

Commission Service au public et Famille : Sébastien Duranceau

Le pôle France Service accueille 3 nouveaux opérateurs partenaires : Impôts, le CCAD et la Poste.
Il est rappelé que chaque particulier peut contacter le Pôle France Service et peut être aidé dans ses démarches : retraites, impôts... etc....
Une présentation de ce service a eu lieu sur le marché de Pont-de-Veyle, au cours duquel, 70 contacts ont été pris.

Les demandes de bon de transport vont arriver très prochainement en mairie : il est rappelé que pour en bénéficier 3 critères sont demandés : ne pas être véhiculé, être isolé et ne pas être imposable.
Les bons sont valables durant 1 année.

Un plan vélo voit le jour avec « savoir rouler à vélo » pour les élèves de CM1/CM2 en lien avec l'éducation nationale. La classe de Corinne Fenoy participera à ce projet du 28/02 au 1/04/2022.

Le maire évoque un courrier reçu en mairie en lettre recommandée et par l'ensemble des élus par lettre simple, concernant la vente d'une parcelle à un administré. Une rétrospective est nécessaire afin que l'ensemble des nouveaux élus comprennent la situation. Une discussion s'engage.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. Le Maire lève la séance à 22H30.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits